

Le cardinal Burke sur la guerre culturelle aux États-Unis, la persécution qui vient, la nouvelle évangélisation, les élections, la liturgie, le droit canon...

Author : Rédaction RC

Categories : [Americatho](#), [Application de Summorum Pontificum](#), [Cathophobie](#), [Eglise universelle](#), [Les "catholiques" d'Obama](#), [Les Américains du Vatican](#), [Les catholiques et les élections](#), [Liturgie](#), [Nouvelle Évangélisation](#)

Date : 30 novembre 2011



Le 20 novembre dernier marquait le premier anniversaire de l'élévation à la pourpre cardinalice du cardinal américain **Raymond L. Burke**. **Catholic News Agency** a profité de cet anniversaire pour interroger, chez lui le préfet du **Tribunal suprême de la signature apostolique** depuis de 27 juin 2008. Quelques indications biographiques mais surtout des réflexions profondes sur la situation de l'Église et du monde, donnent de l'intérêt à cet entretien d'une des figures marquantes du catholicisme contemporain.

Le cardinal **Burke**, né le 30 juin 1948 à Richland Center dans le Wisconsin, est le sixième enfant d'une famille de fermiers catholiques : « *J'ai grandi, grâce à Dieu, dans un très bon foyer catholique. C'était une petite ferme laitière du Wisconsin, un type d'entreprise qui n'était pas rare dans cette partie du monde* ». Quel chemin parcouru pour ce dernier enfant d'une famille modeste de fermiers, mais un chemin « *qui n'est pas sans rapport avec ce que mes parents se sont efforcés de m'inculquer dès ma plus tendre enfance. La vérité, dans tout cela, c'est que plus je grandissais plus j'appréciais ces premières leçons qui me furent enseignées, cette précoce formation à la foi* ».

Le cardinal peut-il esquisser un bilan de sa première année de cardinalat ? « *Eh bien, ce fut une année qui a passé très vite. Mais ce fut une très bonne année, je dois l'admettre. J'en suis venu, assurément, à comprendre plus pleinement ce que c'est que d'être au service du Saint Père, et j'espère que je m'acquitte mieux de cette tâche* ».

La guerre du laïcisme contre l'Église

Résidant, évidemment à Rome, le cardinal n'a pas pour autant rompu les amarres avec son pays où il se rend souvent pour y donner quelques leçons bien senties. Pour **Catholic News Agency** c'est « *un patriote manifestant un amour évident pour les États-Unis* » et qui demeure très impliqué dans le combat culturel qui y fait rage et qu'il n'hésite pas à qualifier de « guerre » : « *C'est une guerre* » entre « *une culture de sécularisation qui est très forte dans notre nation, et la culture chrétienne qui a fortement marqué la vie des États-Unis au cours des deux cents ans de son histoire* ». Pour le cardinal il est « *crucial, dans la période présente, que les chrétiens défendent la loi morale naturelle* », notamment la défense de la vie et de la famille. « *Si les chrétiens ne manifestent pas une position ferme, s'ils ne donnent pas un ferme témoignage et n'insistent pas sur ce qui est juste et bon pour nous, à titre personnel comme pour la société, [alors] cette sécularisation finira par l'emporter et elle nous détruira* ».

Mais le cardinal privilégie le réalisme sur le pessimisme et estime que « *les choses s'améliorent* » en Amérique, notamment chez les jeunes : « *Je crois que parfois les jeunes comprennent mieux la faillite d'une culture complètement sécularisée parce qu'ils y ont grandi* ». Ils « *voient leurs familles éclatées (...) ont été soumis à tous les maux de la pornographie* » ce qui les a amené à conclure que le projet de sécularisation « *ne mène nulle part et qu'il les détruira* » s'il n'est pas maîtrisé.

Persécution imminente aux États-Unis contre les catholiques

C'est ce réalisme qui amène le cardinal à mettre en garde contre la persécution imminente de l'Église catholique aux États-Unis : « *Oui, vraiment, je pense que nous en prenons le chemin* » à considérer, par exemple, l'obligation dans laquelle a été placée l'Église d'abandonner ses services d'adoption ou de placement d'enfants abandonnés plutôt que de transiger sur ses principes. Cette tendance pourrait en arriver au point où l'Église « *par le seul fait de proclamer son enseignement* » sera accusée « *de mener des activités illégales en rappelant, par exemple, son enseignement sur la sexualité humaine* ». Cette tendance pourrait-elle déboucher sur des arrestations de catholiques au motif qu'ils proclament leur foi ? « *Je l'envisage tout à fait* ».

Le cardinal est sévère sur **Kathleen Sebelius**, ministre fédéral de la Santé qui revendique son statut de catholique et de « catholique pratiquante » : « *elle a vraiment tort* ». Pour le cardinal il est « *tout simplement incompréhensible* » qu'un catholique « *soutienne le type de mesures qu'elle soutient* ».

2012 sera une année électorale aux États-Unis, des élections que le cardinal juge « *très importantes* ». Les catholiques « *ont un devoir grave de voter et de tâcher de trouver le meilleur candidat à élire* ». On pourrait même voir émerger dans le scrutin, estime le cardinal, quelques « *bonnes et solides personnalités sensées* ».

Les préalables à la nouvelle évangélisation

Abordant le thème de la nouvelle évangélisation, le cardinal **Burke** en définit les trois préalables : des familles pieuses, une éducation religieuse sérieuse et des liturgies dignes.

C'est au sein de la famille qu'un enfant « *fait son premier apprentissage des vérités de la foi*,

ses premières prières, ses premières pratiques de sa vie en compagnie du Christ ».

On connaît le soin et la révérence que le cardinal, comme prêtre, comme évêque de La Crosse (Wisconsin) et comme archevêque de Saint Louis (Missouri), a toujours manifesté dans ses célébrations liturgiques. Membre, également, de la **Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements**, il rend grâce aux papes **Jean-Paul II** et **Benoît XVI** d'avoir donné « *une orientation sûre* » pour la liturgie, conforme à ce qu'avait voulu le **Concile de Vatican II** : « *une liturgie centrée sur Dieu et non une liturgie centrée sur l'homme* ». Mais cette volonté du Concile n'a pas toujours été suivie d'effets, notamment en raison du fait que cette réforme liturgique a coïncidé avec « *une révolution culturelle* ». Beaucoup de paroisses et de communautés religieuses ont perdu la « *notion fondamentale que dans la liturgie c'est Jésus-Christ lui-même qui agit, c'est Dieu qui agit au milieu de nous pour nous sanctifier* ».

Pour le cardinal, la Messe traditionnelle, la « forme extraordinaire », est d'une grande aide pour corriger la perte de la notion fondamentale qu'il évoquait. « *La célébration de la Messe selon la forme extraordinaire, est de moins en moins contestée et les gens peuvent constater la grande beauté d'un rite qui était pratiquement déjà célébrée depuis l'époque de saint Grégoire le Grand* » (VI^e siècle). Beaucoup de catholiques, estime le cardinal, voient désormais que la forme ordinaire « *pourraient être enrichie par l'apport d'éléments de cette longue tradition* ». Une "fusion" des deux formes en un seul rite normatif est-elle cependant possible et souhaitable, comme l'a suggéré de **Benoît XVI** ? « *Il me semble que ce qu'il a dans l'esprit c'est que cet enrichissement mutuel devrait naturellement produire une nouvelle forme du rite romain – la "réforme de la réforme" si l'on peut dire –, que j'accueillerais volontiers et dont j'attends la venue* ».

Le droit canon

La "spécialité" du cardinal **Burke** c'est, évidemment, le droit canonique dont il est un des plus savants connaisseurs au monde, et ce qui lui a, en partie, valu sa nomination par **Benoît XVI** à la tête de la "Cour suprême" du Saint Siège. Pour le préfet, le droit canon c'est « *la discipline fondamentale qui rend possible notre vie dans l'Église* » dès lors que cette dernière « *n'est pas une société composée d'anges* ». Il admet que le droit canon est passé de mode dans les années 1960, un abandon qui a eu des conséquences catastrophiques : « *L'euphorie totale qui s'est installée dans la société – et dans l'Église même – venait de l'idée que nous étions à l'époque de la liberté, à l'époque de l'amour, et ainsi, en ces années-là, plus personne ne parlait du "péché", c'était considéré comme des propos négatifs* », mais puisque « *la nature humaine ne changeait pas vraiment (...) le manque d'attention à la discipline et au droit* » a produit beaucoup de « *mauvais fruits* ». Une des conséquences terribles n'a-t-elle pas été la mauvaise gestion des accusations d'abus sexuels par des clercs ? « *Absolument, je n'ai aucun doute là-dessus* ». Pour le cardinal, les codes de droit canonique de 1917 et 1983 disposaient de toutes les ressources pour traiter d'un « *mal* » auquel l'Église avait déjà été affrontée. « *Tout était en place mais, tout d'abord, ce n'était pas connu dans le sens que les gens n'étudiaient pas le droit, ne lui prêtaient pas attention de telle sorte que n'étant plus connu et étudié, le droit n'était plus appliqué* ».

Le cardinal Burke futur Pape ?

Cardinal électeur lors du prochain conclave, la divine Providence ne pourrait-elle pas appeler ce fils de modestes fermiers du Wisconsin au Souverain Pontificat ? « *Oh, je ne le crois pas !* » répond le cardinal dans un grand éclat de rire : « *J'espère que notre actuel Saint Père vivra longtemps. Il est un formidable cadeau pour l'Église et c'est la prière la plus ardente que je fais : que le Seigneur lui accorde encore de longues années* ».

Certes, certes... que Dieu garde notre pape **Benoît XVI**, mais puisse-t-Il aussi bénir le cardinal **Burke** et qu'il en soit, pour lui, disposé comme Il le voudra...